

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze mai à vingt heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme PICARD Catherine, Maire.

Date de la convocation : 07/05/2025

Membres présents : **BERNIGAUD Henri, BOUILLOUX Louis, DEMANGE Guillaume, GUILLOT Rémy, PACOUD Claudine, PERROT Dominique, PICARD Catherine, SERVIGNAT Jean-Paul, VAIL Fanny**

Membres excusés : **CHAPUIS Audrey, COMTET Isabelle, DAMIANS Michel, PELUS Yohann**

Absents :

Nombre de membres : exercice : 13 - Présents : 9 - Votants : 9

Secrétaire de séance : Claudine PACOUD

Adoption du compte rendu du 17/04/2025 : à l'unanimité

Délibération 2025-05-14 19 (3.1) : Acquisition de la parcelle AE 277 (AE 18 avant division) pour renforcer la DECI aux Couvets

Afin de renforcer la défense incendie, insuffisante sur le secteur des Couvets, il est projeté d'acheter une partie de la parcelle AE 18 pour une superficie de 336 m². La parcelle cédée à la commune sera cadastrée AE 277 après division.

Comme cela a été fait sur d'autres secteurs de la commune, une réserve incendie sous forme d'une citerne souple sera installée. Le projet a reçu un avis favorable du SDIS.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à faire les démarches nécessaires pour l'acquisition d'une partie de la parcelle AE 18 au prix de 1 400 € auprès du Groupement Agricole Foncier de la Place.

Il est précisé que la commune prendra à sa charge les frais de bornage du terrain et de rédaction de l'acte administratif confiés au géomètre Axis Conseils.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

APPROUVE l'acquisition d'une partie de la parcelle AE 18 de 336 m² (parcelle AE 277 après division) au prix de 1 400 € auprès du Groupement Agricole Foncier de la Place, étant précisé que les frais de bornage et de rédaction de l'acte administratif seront à la charge de la commune.

AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte d'acquisition et tout autre document qui sera nécessaire.

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS :

C. PICARD liste les **demandes d'urbanisme, de voirie** qui ont été déposées depuis le dernier conseil.

Décision n° 01 : Création d'un tarif « **utilisation des équipements de la cuisine** » de 50 € par demi-journée d'occupation, en cas d'utilisation de la cuisine de la salle polyvalente par une entreprise privée.

Décision n° 02 : Fixation à 650 € par mois, le montant du loyer du logement communal Sud situé au-dessus de l'école d'une superficie de 99 m²

Ce bien sera mis en location pour une entrée dans les lieux possible à compter du 01/08/2025.

Ce bien appartenant au domaine privé de la commune, un bail d'une durée de 6 ans sera conclu avec le locataire qui sera retenu.

Commission Bâtiment / Voirie

Logement sud au-dessus de l'école : La commission a constaté le beau travail réalisé par l'agent technique communal. Il est décidé de poursuivre la rénovation en changeant l'ensemble du parquet et en terminant la salle de bain. Le logement sera mis à la location au loyer de 650 € par mois hors charge.

Bac à verres de la salle polyvalente : le bac à verres est utilisé par les locataires (particuliers et associations) qui laissent leurs bouteilles de verre après utilisation de la salle. Le bac doit ensuite être vidé manuellement par l'agent

technique. Afin d'alléger ce travail, il est décidé de supprimer le bac à verres. Chaque locataire repartira avec ses bouteilles et en assurera le tri. Une information sera faite.

2025-24

Signalétique au sol : 3 entreprises de traçage au sol ont remis un devis : LDV, SOLMARK et LINEAX. C'est cette dernière qui a été retenue pour un montant de 6 800 €.

Bâtiment communal à côté de l'école élémentaire : la haie côté école va être coupée. Un rocher sera mis en place pour empêcher les véhicules de traverser la propriété et sortir vers le portail de l'école.

Maintenance des chaudières : une mise en concurrence pour la maintenance des chaudières fioul et bois va être réalisée.

Travaux d'entretien de voirie : la route des Piolys se dégrade et nécessite un linéaire de reprise plus important que prévu. Cet ajout sera proposé à l'entreprise Roger Martin lors de leur intervention.

Classe école élémentaire : un parquet bois dans une classe a besoin d'être vitrifié. Deux devis ont été demandés et soumis à l'avis et approbation de la commune de St Sulpice. Le chantier est prévu début juillet.

Columbarium : beaucoup de fleurs sont déposées au pied du columbarium tout au long de l'année. Un rappel sera fait pour dire, qu'en dehors de la période des funérailles, seule la tablette à côté de l'emplacement peut être fleuri.

Commission Urbanisme – Cadre de vie

Contrôle des jeux : la société SCMS a dispensé une formation à l'agent technique et un élu pour savoir connaître la réglementation en matière de contrôle de jeux et pouvoir faire les contrôles réguliers.

Le même jour, la société a procédé au contrôle des jeux pour enfants, multisport, agrès fitness, cages de foot et panneau de basket dans la cour de l'école. Seul ce dernier n'est pas aux normes et sera retiré.

Etude ALEC : des relevés de températures ont été faits sur le bâtiment de l'école élémentaire, les algécos et la bibliothèque. Plusieurs propositions sont à étudier avec isolation extérieure ou intérieure, changement de mode de chauffage...

Un dossier sera réalisé rapidement afin de faire les demandes de subvention dans les délais impartis.

Téléphonie et fibre : une entreprise a été consultée pour équiper les différents bâtiments communaux et les mettre en réseau. Une seconde entreprise sera consultée. Les travaux sont prévus sur fin 2025 ou 2026.

Maison des associations : l'avancée de toit ne pouvant se réaliser, des mises au point sont en cours avec les entreprises concernées. L'architecte a prévu de réunir les entreprises retenues mi-juin.

Révision du PLU et zonage assainissement : une réunion est prévue avec le commissaire enquêteur pour fixer les dates et modalités de l'enquête publique.

Commission Communication – Scolaire - Associations

Projet Educatif Du Territoire (PEDT) : l'école, les associations des Petits Loups et de la cantine continuent de mener des projets en commun tout au long de l'année.

Subvention aux Petits Loups : L'association a adressé un courrier de remerciement à la commune pour le soutien financier qu'elle a apporté.

Le secrétaire de séance

**Le Maire,
Catherine PICARD**